

Déclaration des Bénéficiaires Effectifs

🔍 CONTEXTE

- >> Depuis l'ordonnance du 1er décembre 2016, toutes les sociétés immatriculées au RCS ont l'obligation légale de déclarer leurs bénéficiaires effectifs auprès de l'INPI. Cette formalité vise à renforcer la transparence économique et à lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme
- >> En tant que bénéficiaire effectif, personne physique qui contrôle (directement ou indirectement) la société, cette obligation légale s'impose ! Notre équipe d'experts conseillers en droit des sociétés vous accompagne dans la conformité de cette déclaration qui s'avère parfois périlleuse !

⚙️ PRÉ-REQUIS À LA DBE

- >> Recueil de tous les documents juridiques nécessaires à l'étude de votre situation : statuts de votre société et des sociétés interposées le cas échéant, extrait kbis, pacte d'associés
- >> Analyse complète de la structure capitalistique et des pouvoirs (y compris holdings, sociétés interposées, droits de vote, influence prépondérante)
- >> Identification rigoureuse du ou des bénéficiaires effectifs réels (plus de 25 % du capital, des droits de vote ou contrôle effectif)

📄 ÉTABLISSEMENT DE LA DBE

- >> Préparation et rédaction du formulaire officiel DBE
- >> Transmission de la déclaration pour signature par vos soins
- >> Dépôt du Registre des bénéficiaires effectifs auprès du Guichet Unique de l'INPI et suivi jusqu'à validation
- >> Archivage sécurisé et transmission de la confirmation d'enregistrement
- >> Pour les structures complexes : élaboration d'une note de calcul et de traçabilité, anticipant toute demande de l'administration

Le Plus .. (sur devis) ..

MICHEL CREUZOT

- > Mise à jour de vos statuts à la suite d'opérations non retranscrites (cession, donation de parts)
- > Gestion des formalités adaptées auprès du Registre du Commerce et des Sociétés

SÉRÉNITÉ



Réduction du risque pénal et financier

CONFORMITÉ



Mise en conformité immédiate et sécurisée

SÉCURITÉ



Document formel validé par l'INPI

€ TARIF

Étude personnalisée

CONTACT

Caroline DALIBARD

Directrice
Service Juridique

cdalibard@mcreuzot.com
02 38 66 30 26

>> Demandez-nous un devis! 

